

existent dans le monde catholique, et qui émanent de lui en quelque manière, et Nous voulons qu'il lui soit rendu tous les honneurs qui sont dus aux célestes patrons.

“Donné à Rome à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 12 mai 1885, la huitième année de Notre Pontificat.”

À l'occasion de ce nouveau titre, et à la demande du supérieur général de la Congrégation de la Mission, Sa Sainteté a accordé les indulgences suivantes :

1° Pour cette année seulement, une indulgence plénière pour tous ceux qui, après s'être confessés et avoir communé, visiteront une des églises où seront célébrées des fêtes solennelles en l'honneur du nouveau titre ; et une indulgence partielle de 300 jours à ceux qui feront une visite avec dévotion chacun des jours de ces fêtes.

2° A perpétuité, une indulgence partielle de 100 jours à ceux qui réciteront la prière approuvée à saint Vincent de Paul, Patron des Associations de Charité.

PRIÈRE A SAINT VINCENT DE PAUL.

O glorieux saint Vincent, Patron de toutes les Associations de Charité, et Père de tous les malheureux, vous qui pendant votre vie, n'avez répoussé aucun de ceux qui ont eu recours à vous, voyez par quels maux nous sommes opprimés et venez à notre aide ; obtenez du Seigneur, pour les pauvres le secours, le soulagement pour les infirmes, la consolation pour les affligés, la protection pour les abandonnés, la charité pour les riches, la conversion pour les pécheurs, le zèle pour les prêtres, la paix pour l'Eglise, la tranquillité pour les peuples, le salut pour tous. Ainsi, tous éprouveront les effets de votre pieuse intercession et, soulagés par vous, des misères de cette vie, pourront parvenir avec vous, au lieu où il n'y a plus ni deuil, ni plainte,